

IC CHSCT du 13 septembre / Menaces et opportunité

Bientôt tous SBF (Sans Bureau Fixe) !

Comme la **C.F.T.C.** le présentait, le discours flou et rassurant de l'IC CHSCT du 3 juillet n'était que le prélude à une orientation « **flex desk** » **généralisée**.

Le 13 septembre, la direction de projet a annoncé que **les positions de travail ne seront plus attribuées**.

Les seules exceptions seraient liées à :

- la nécessité d'un matériel indispensable à l'activité et non déplaçable,
- l'adaptation du poste de travail nécessaire pour les salariés en situation de handicap.

Pour la **C.F.T.C.** cela **ne favorise pas le travail collaboratif** et sera **source de stress**, chaque salarié devant se chercher une place libre le matin, pas forcément à proximité immédiate des personnes avec lesquelles il a besoin d'échanger.

Un **casier fixe** par salarié, comme à la piscine, est prévu en « zone de service », mais pas de casier à roulette !

Gare à celui qui n'est pas en « zéro papier » et c'est la fin de la personnalisation de l'espace de travail !

Pour la **C.F.T.C.** cela va dans le sens de la **déshumanisation du travail** et la **perte de lien social**, en contradiction avec une entreprise qui se prétend « humaine » et cherche à accroître l'efficacité collective !

En contrepartie de cette organisation, la Direction affirme qu'elle offrira plus de **2 positions de travail par salarié**, contre 1,5 actuellement (incluant les positions des salles de réunion).

Chaque **salarié** ayant en moyenne **8,4 m²** disponibles, toutes positions confondues, cela donne une idée de la densification des espaces de travail qui vous seront destinés.

Comme si cela ne suffisait pas, la direction a décidé de **rajouter** une cinquantaine d'**occupants** issus de **DEF** aux **2970** occupants potentiels annoncés en juillet.

Des plateaux ouverts immenses !

Le bâtiment fait environ 500 mètres de périphérie avec une profondeur de 20 mètres.

Chaque **étage** est divisé en **4 « quartiers d'équipes »**.

Chaque « quartier » regroupe en moyenne une **centaine de salariés** et se compose :

- d'une « **base d'équipes** », espace ouvert pour le travail quotidien et la collaboration informelle,
- d'un espace de « **bulles** », en second jour, pour les activités générant des nuisances sonores (réunions téléphone, petites réunions de travail)
- d'un **espace « calme »** pour les activités de concentration,
- de **salles de réunion**,
- d'un « **salon** » et d'un « **espace de services** ».

UNE ÉQUIPE CFTC A VOTRE SERVICE AU QUOTIDIEN

Alain
MOREAU
06 84 25 91 75



Denis
BOUDON
06 89 11 67 91



Philippe
BRIDDA
07 84 15 94 20



Philippe
GOTTIS
06 07 31 20 76



Alain
SEMENTZ
Président
Commission « C.E. BRIDGE »



06 72 96 19 34

Corinne
REGIMBEAU
06 79 47 85 00



Céline
NESSMANN ROUSSELLE
06 78 04 80 77



Frédéric
MICHAUX
06 07 35 45 15



Pascal
MAURY
06 07 19 52 61



Pascale
ORTOLLAND
06 76 45 18 40





« Base d'équipes » en vert
 Zone « calme » en jaune foncé
 B= « bulles »
 R= salles de réunion

Les **espaces** proposés sont « ouverts » et l'espace « calme » est situé le long d'une zone de passage et seulement séparé de la « base d'équipes » par des « bulles » dont certaines peuvent être « ouvertes » ou « semi-fermées ».

La **C.F.T.C.** alerte sur la **possibilité réelle de travailler au « calme » et en collaboration informelle** dans de tels espaces.

La **C.F.T.C.** craint que cela ne se traduise par davantage de **fatigue** et de **stress** et un recours accru au **télétravail**.

La **C.F.T.C.** s'inquiète des **troubles musculo-squelettiques**, qui résulteront de l'utilisation régulière de « positions de travail » **non ergonomiques** proposées dans le cadre de ce projet.

Des ateliers de microzoning très contrôlés mais avec la promesse de réelles marges de manœuvre

La direction de projet avait affirmé que chacun pourrait se porter volontaire pour être **ambassadeur** et qu'elle donnerait davantage de détails à la rentrée. Surprise, les quelques 60 ambassadeurs ont tous été désignés sans que cela fasse l'objet d'un appel à volontariat général.

Dans certains cas, le CODIR a même désigné un de ses membres.

Tous les salariés sont invités à participer aux **ateliers de microzoning**.

Les managers y sont aussi conviés, ce qui peut limiter la liberté de parole des participants !

Pour chaque « quartier d'équipes » et ses occupants, l'atelier pourra définir la **répartition de l'espace entre les différents types d'aménagements** (espaces d'équipe, espaces « calmes » et « bulles »).

La direction de projet a promis le 17 septembre qu'un ou plusieurs **scénarios** pourront être définis lors de ces ateliers puis soumis à la **validation** de l'ensemble des **salariés** concernés.

Les salariés devraient aussi être associés au **choix du mobilier**, de la taille et du nombre des « bulles », de la typologie des **salles de réunion** ainsi qu'à l'ajout de **cloisons mobiles** si nécessaire.

Pour la C.F.T.C. il est nécessaire que le maximum de salariés participe à ces ateliers et n'hésite pas à défendre les choix d'aménagement nécessaires au bon exercice de leur activité, même s'ils ne correspondent pas aux orientations imposées arbitrairement par la direction de projet.

L'analyse des interactions montre l'absence de synergie du regroupement de DEF avec les équipes du siège

L'analyse des flux entre entités a montré que les **interactions entre DEF et les entités du siège sont quasiment inexistantes**.

En revanche il y a une proximité fonctionnelle réelle avec **OBS** et il y aura un besoin réel pour DEF de pouvoir recevoir sur Bridge des partenaires d'autres sites.

Pour la C.F.T.C. le choix d'implantation de DEF sur Bridge, au détriment de l'ambition annoncée d'y regrouper toutes les équipes du siège, ne se justifie pas. Pour DEF, un rapprochement avec OBS aurait eu beaucoup plus de sens !

UNE ÉQUIPE CFTC A VOTRE SERVICE AU QUOTIDIEN

Alain MOREAU
06 84 25 91 75



Denis BOUDON
06 89 11 69 91



Alain SEMENTZ
Président
Commission « C.E. BRIDGE »
06 72 96 19 34



Corinne REGIMBEAU
06 79 47 85 00



Pascal MAURY
06 07 19 52 61



Philippe BRIDDA
07 84 15 94 20



Philippe GOTTIS
06 07 31 20 76



Céline NESSMANN ROUSSELLE
06 78 04 80 77



Frédéric MICHAUX
06 07 35 45 15



Pascal ORTOLLAND
06 76 45 18 40



Olga IWOGO
06 70 00 92 70

